JEAN-MARIE VANLERENBERGHE, VINCENT CAPO-CANELLAS, JEAN-MARC GABOUTY, OLIVIER CAD

«Les sénateurs centristes - Loi Travail : « Simplicité et soupless pour permettre aux entreprises de s’adapter à la compétition internationale »»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les sénateurs centristes - Loi Travail : « Simplicité et souplesse pour p aux entreprises de s’adapter à la compétition internationale »

Le Sénat a débuté l’examen du projet de loi Travail. Les sénateurs UDI-UC ont exprimé la position de la majorité sén points d’intérêt particuliers du groupe UDI-UC : priorité du niveau d’entreprise pour le dialogue social, simplification et code du travail aux réalités économiques afin de faciliter les embauches et améliorer la compétitivité. Ils ont précisé q sénatoriale adoptera une démarche réformiste et prendra le temps d’expliquer ce qu’elle a retenu du projet initial, ce q et sa vision de l’organisation du travail dans notre pays.

Jean-Marc Gabouty, sénateur UDI-UC de la Haute-Vienne, rapporteur du PJL Travail, a donné la position générale du grou *« l’efficacité pour atteindre l’objectif d’une économie créatrice de richesses et d’emplois, c’est de permettre aux entreprises de s concurrence mondialisée et d’être plus réactives en bénéficiant d’un environnement législatif et réglementaire plus simple et plus*

Vincent Capo-Canellas, sénateur de la Seine-Saint-Denis, s’est exprimé sur la motion d’irrecevabilité déposée par le groupe c *l’adopter conduirait à priver le Sénat de toute expression. Ce texte a déjà été adopté avec le forceps du 49-3. Je vous invite à démocratie, le bicamérisme et la tradition d’écoute* ». Pour lui, « *le Gouvernement a raté la pédagogie et la concertation, le dia* . Pourtant, *« faire vivre la démocratie sociale permet de poser les vrais enjeux, d’aller plus loin. Etre progressiste aujourd’hui c’e de l’emploi, de l’adaptation et de la compétitivité ».*

Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais, Rapporteur général du PLFSS, a salué le travail et les propositions de notamment de Jean-Marc Gabouty et d’Annick Billon, sénatrice UDI-UC de la Vendée, dans son rapport fait au nom de la entreprises: « *le texte présenté au Sénat était loin d’être satisfaisant. La conséquence des différents renoncements, et concessions accordées çà et là pour calmer telle ou telle revendication catégorielle* ».

Ainsi, l’article 2 constitue une avancée majeure pour Jean-Marie Vanlerenberghe : placer la négociation au cœur de l’entreprise la branche constitue une avancée : « *elle va dans le sens d’une meilleure prise en compte de la diversité du monde du travail* Le sénateur a indiqué le soutien du groupe UDI-UC à l’amendement des rapporteurs fixant en cas d’absence d’accord la duré dans une fourchette dont la limite supérieure ne peut excéder 39h, sans perte de pouvoir d’achat pour les salariés. Le g soutiendra également l’amendement des rapporteurs sur les accords collectifs, prévoyant le passage à des accords majoritaires *je ne conçois pas qu’un accord puisse être durablement adopté par une minorité des salariés, même en l’absence d’oppositio* », mais « *malheureusement, en l’état actuel du dialogue social dans certaines entreprises, cela aurait à court terme pour co bloquer les accords* ». Le sénateur est revenu sur la généralisation de la garantie jeune voulue par le Gouvernement, souhaitan de l’expérimentation pour laisser une chance au dispositif.

Olivier Cadic, sénateur des Français de l’étranger, a insisté quant à lui sur le fait que « : *nous sommes le dernier grand pays euro réussir à engager les réformes nécessaires pour simplifier le droit du travail* ».

Pour le sénateur, « *il faut simplifier, aller à l’essentiel, à ce qui doit être le socle commun de règles qui ne peuvent faire l’objet d*

et à laisser le reste à la négociation collective ». C'est pourquoi il a déposé, avec certains de ses collègues UDI-UC, des amen
qui vont dans le sens de la simplification et qui évitent de sur transposer les directives européennes ».

Olivier Cadic a déploré que « *notre code du travail n'incite pas les entreprises à embaucher. Elles préfèrent souvent ne pas pr*
de ne pas pouvoir adapter leurs effectifs si les résultats ne sont pas au rendez-vous. Lorsqu'une entreprise procède à u
économique, la France est le dernier pays de l'OCDE à permettre au juge d'en vérifier la réalité en analysant les résultats du gro
international ».

Il a conclu en formulant un vœu, celui « *que l'on trouve le courage de ne pas céder aux corporatismes, au défaitisme et que l'o*
au dogmatisme pour choisir le pragmatisme ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC